

République Française  
Département des Alpes-Maritimes  
Commune d'Utelle

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 5/2023

*Séance du 13 mars 2023*

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	07/03/2023

*L'An deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.*

**Objet de la délibération**

**PRET D'UNE SALLE A UTELLE VILLAGE POUR L'ASSOCIATION UELS (UTELLE ESCALADE LOISIRS SPORTS).**

**Présents** : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Cyril LEGER, Karine FAY, Stéphane VOISIN

**Pouvoirs** : Geneviève PEPE donne pouvoir à Karine FAY, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO.

**Absents** :

*Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la création d'une nouvelle association loi 1901 *Utelle Escalade Loisirs Sports* (UELS) et fait lecture du courrier adressé par le Président de l'association.

Cette association se propose de fédérer et réunir les enfants et la jeunesse Utelloise dans des activités comme le sport, les loisirs mais aussi l'escalade.

A ce titre, le président de l'association demande le prêt d'une salle communale ou la mise à disposition d'un local pour l'installation d'un mur d'initiation à l'escalade. Il est précisé que cette structure sera installée sans porter sur les murs.

La salle dont il est question est celle située Place Chanoine-Roubaudi, d'une superficie de 35 m<sup>2</sup> et d'une hauteur sous plafond d'environ 3,20 mètres. L'utilisation de cette salle se fera à titre gracieux.

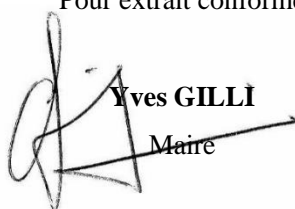
Le président de l'association nous informe qu'il souscrira un contrat d'assurance de responsabilité civile conforme à la pratique de leurs activités.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE**

- **ACCEPTE** le prêt d'une salle à titre gracieux pour l'association *UELS* pour la pratique de leurs activités,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

  
Yves GILLI  
Maire